



AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Pôle enfance jeunesse et sport

7 ter, boulevard André Malraux

BP 90162

63504 Issoire cedex

Tél. 04 15 62 20 00

Site de l'accueil de loisirs : <https://www.capissoire.fr/>

REGLEMENT INTERIEUR

Relais Petite Enfance

de Sauxillanges

10 rue d'Aucène 63490 Sauxillanges

04 73 96 37 62 ou 06 75 29 80 56

ram-sauxillanges@capissoire.fr

Agglo Pays d'Issoire

Ce document est important
Veuillez le lire attentivement

Préambule

Le Relais Petite Enfance (RPE) est géré par la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et financé en partie par la CAF du Puy de Dôme.

Ce service fonctionne conformément :

- aux dispositions des circulaires CNAF n° 2017-003 et n° 2014-003 « Portail net-particulier.fr »,
- à l'article L.214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, concernant les règles relatives à l'accueil des enfants de moins de 6 ans,
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
- aux dispositions du règlement intérieur ci-après.

Présentation du service

Le RPE propose des ateliers d'éveil gratuits ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistant maternel ou garde d'enfants à domicile.

Pour les enfants, les ateliers ont vocation à encourager la socialisation, l'apprentissage de la vie en collectivité et à participer à l'éveil de l'enfant dans sa globalité par le jeu et la découverte de différentes activités

Pour les assistants maternels, les ateliers ont pour but de rompre leur isolement en leur permettant de rencontrer d'autres professionnels et ainsi d'échanger sur leurs pratiques et expériences, de partager des savoirs faire, des savoirs-être, et d'en acquérir de nouveaux.

Règles de Fonctionnement

- Les ateliers d'éveil sont répartis sur 3 communes :
 - Les Pradeaux : le mardi dans la salle de la bibliothèque, de 9h30 à 11h30,
 - Sauxillanges : le jeudi à la maison des services de 9h30 à 11h30,
 - Le Vernet la Varenne : le vendredi en semaine paire dans la salle de la bibliothèque, de 9h30 à 11h30.
- Pendant les vacances scolaires ils sont suspendus, seules les permanences fonctionnent.
- Les ateliers sont également ouverts aux familles dans la limite des places disponibles (les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile sont prioritaires).
- Durant les ateliers, le jeu libre est privilégié. Pour ce faire, les locaux sont aménagés en conséquence : mobilier adapté, coins bébé, cuisine et dinette, voitures, lecture etc...Une activité conduite par l'animatrice est proposée à chaque atelier. La participation des enfants est libre en fonction de leurs capacités et de leurs envies.
- Des ateliers thématiques avec intervenants peuvent être programmés dans l'année, ainsi que des rencontres intergénérationnelles, des sorties ou des spectacles, notamment avec les autres RPE du territoire.

- Participation

- La participation aux ateliers est gratuite. Cependant, lors d'excursions, le prix d'entrée restera à la charge de la famille ou de l'assistant maternel ou gardes d'enfants à domicile.
- La participation est libre mais avec une autorisation parentale.

- Responsabilités

- L'adulte accompagnant l'enfant est le seul responsable de celui-ci. En aucun cas l'enfant ne pourra être confié à l'animatrice du RPE ou à un autre adulte.
- L'adulte référent devra assurer la sécurité et le confort de l'enfant qu'il accompagne en atelier. Il devra être impliqué et rester présent aux côtés de l'enfant pour l'aider à trouver sa place et l'accompagner dans ses jeux et découvertes. Il fera donc preuve d'un comportement adapté en étant vigilant, disponible et à l'écoute. Il participera également à l'après-séance avec les enfants et l'animatrice : nettoyage, rangement...
- Les goûters ne sont pas prévus par le Relais Petite Enfance. Toutefois, ponctuellement, des collations peuvent être proposées dans le cadre d'animations à thème (ateliers cuisine, goûter à thème : galettes des rois etc...).

La famille devra signaler à l'assistant maternel ou garde d'enfant à domicile toute allergie alimentaire que celle-ci devra respecter, l'enfant étant sous sa seule responsabilité. L'animatrice du RPE ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

- Discrétion professionnelle

- Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute et d'information. Mais toute information recueillie en atelier devra rester en atelier.
- Les questions administratives ne seront pas traitées en atelier.
- Les questions relationnelles entre parent-employeur et assistante maternelle ne devront pas être évoquées en ateliers, par respect des enfants présents mais aussi par discrétion professionnelle.

- Droit à l'image

- Les parents peuvent autoriser l'animatrice du RPE à photographier ou filmer leur enfant dans le cadre des ateliers, sorties et spectacles. Ces photos resteront à disposition des familles.
- Les photos pourront être utilisées pour des expositions photos, articles de presse, bulletins de l'agglo, gazettes du RPE, site internet de l'agglo ou blog du RPE.

- Hygiène et confort

- Enfants malades : Afin d'éviter tous risques de contamination, les enfants malades et/ou contagieux ne pourront pas être admis en atelier d'éveil.
- Hygiène : Les ateliers sont des lieux consacrés à l'accueil des tout-petits qui se déplacent à ras le sol. Par mesure d'hygiène, il sera demandé à tous, adultes et enfants, de se déchausser
- Les produits de toilettes : couches, lingettes, coton, mouchoirs... ne sont pas fournis par le RPE.

La fréquentation des ateliers d'éveil du RAM implique :

- L'entière acceptation du présent document,
- Le retour des fiches de liaison avec la famille de chaque enfant.
- L'autorisation parentale remplie pour autoriser ou non le RPE à photographier l'enfant dans le cadre des ateliers.

Ce règlement pourra être modifié selon les besoins ou nécessités du service.

Certifié exécutoire compte-tenu de la délibération n°
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

Le Président,
Jean-Paul BACQUET

La fréquentation du RPE suppose la connaissance et l'approbation du présent règlement par l'assistant maternel/le garde d'enfants à domicile.

L'assistant maternel ou le garde d'enfants à domicile ou les responsables légaux	
Nom :	
Prénom :	
Nom :	
Prénom :	
<input type="checkbox"/>	J'accepte le règlement intérieur
Signature :	